



République Démocratique du Congo
Ville de Kinshasa



Le Gouverneur

Kinshasa, le 02 FEB 2024

N° SC/0027/CAB/GVK/GNM/FBI/BBE/DE/Gmk/2024

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat
(Avec l'expression de mes hommages les plus déférents)
Palais de la Nation
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
(Avec l'expression de ma haute considération)
Hôtel du Gouvernement
- Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle ;
- Son Excellence Monsieur le Vice-Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières ;
- Son Excellence Madame le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Foncières ;
- Monsieur l'Administrateur Général de l'Agence Nationale de Renseignements ;
- Monsieur le Secrétaire Général à la Justice ;
- Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel de Kinshasa/Gombe ;
- Monsieur le Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- Monsieur le Commissaire Général de la Police Nationale Congolaise ;
- Honorable Président de l'Assemblée provinciale de Kinshasa ;

- Suite -

- Monsieur le Vice-Gouverneur de la Ville de Kinshasa ;
 - Monsieur le Ministre provincial de l'Intérieur, Sécurité et Justice ;
 - Madame le Ministre provincial des Affaires Foncières, Urbanisme et Habitat ;
 - Monsieur le Commissaire provincial de la Police Nationale Congolaise/Ville de Kinshasa ;
 - Monsieur le Directeur Général de la DGRK ;
 - Monsieur le Directeur provincial de l'ANR/Ville de Kinshasa ;
 - Monsieur le Conservateur des Titres Immobiliers de la Circonscription Foncière de Ngaliema ;
 - Monsieur le Bourgmestre de la Commune de Ngaliema.
- (Tous) à Kinshasa

Objet: Accusé de réception

**A Monsieur le Président Représentant Légal
du MESSAGE DU GRAAL DU CONGO
à Kinshasa/Ngaliema**

Monsieur le Représentant Légal,

J'accuse réception de votre lettre n° ND/ER/KB/MKZ/034/023 du 26 avril 2023 par laquelle vous dénoncez l'anarchie provoquée et entretenue à Kinshasa par les agissements du groupe de dissidents à l'Association Sans But Lucratif « Le Message du Graal au Congo » et vous en remercie.

A sa lecture minutieuse, j'ai noté l'effectivité de la dissidence au sein de votre ASBL par le groupe dirigé par Monsieur PALANKOY LAKWAS qui a confisqué illégalement la gestion du Jardin du Graal contenant des villas et un Temple destiné à l'adoration de Dieu situé dans la concession connue sous le nom de Zamba ya Nda-Ngyé. En plus, le prénommé s'évertue à afficher sur les lieux publics des messages de votre structure, invitant le public à leurs activités, alors qu'il existe un arrêt de la Cour d'Appel de Matadi rendu sous RCA 3851/29225 qui vous reconnaît, d'une part, être le seul détenteur des titres fonciers et d'autre part, habilité statutairement à engager ladite ASBL.

- Suite -

Pour préserver la paix sociale et la tranquillité publique, j'instruis le Ministre provincial en charge de l'Intérieur, Sécurité et Justice, qui me lit en copie, d'interdire, sur toute l'étendue de la Ville de Kinshasa, tout affichage des communiqués émanant du groupe de dissidents dirigé par Monsieur PALANKOY LAKWAS pour défaut de qualité à engager et à agir administrativement au nom de l'ASBL Message du Graal au Congo enregistrée par l'arrêté ministériel n° 028/CAB/MIN/J&DH/2008 du 21 juin 2008. En outre, interdire provisoirement aux différents protagonistes tout accès au Jardin du Graal en attendant l'issue des enquêtes à diligenter et ce, dans l'unique souci majeur de prévenir des troubles à l'ordre public.

Aussi, pour garantir le droit de la propriété, le Ministre provincial en charge des Affaires Foncières, Urbanisme et Habitat, qui me lit en copie, est-il également instruit à diligenter, en toute urgence, une enquête pour dispositions à prendre, sur le dossier lié à la confiscation, par le groupe de dissidents, des villas et du temple situés dans la concession de ladite structure portant le certificat d'enregistrement n° 12.363 vol ANG 7 Folio 51 dans la Commune de Ngaliema.

Veillez agréer, Monsieur le Représentant Légal, l'expression de mes sentiments patriotiques.

Gentiny NGOBILA MBAKA

